

Soixante-onzième assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le mardi 16 septembre 2025 à 13h30 en présentiel, à la MRC des Sources, 309, rue Chassé, Val-des-Sources, à la Salle Madeleine Lamoureux.

Présences

M. Hugues Grimard, président	MRC des Sources
M. Christian Côté, vice-président	MRC d'Arthabaska
M. Pierre Auger	MRC d'Arthabaska
M. Réal Fortin	MRC d'Arthabaska
M. Jocelyn Dion	MRC des Sources
Mme Andréanne Ladouceur	MRC des Sources

Également présents

M. Patrick Parenteau	directeur inspection et environnement, Val-des-Sources
M. Philippe LeBel	directeur de l'aménagement, MRC des Sources
M. Alain Jacques	association des résidents des Trois-Lacs
Mme Mélanie Richard	association des résidents des Trois-Lacs
Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin	chargée de projet, MRC des Sources
Mme Geneviève Desharnais	agente d'administration, MRC des Sources

Également présents en visioconférence

Absents

Mme Bénédicte Balard	MRC d'Arthabaska
Mme Julie Paris	directrice générale et greffière-trésorière, MRC d'Arthabaska
M. Frédéric Marcotte	directeur général et greffier-trésorier, MRC des Sources
M. Alain Groleau	représentant de Saint-Rémi-de-Tingwick
M. Marcel Boisvert	directeur général, Wotton
Mme Claire Rioux	préfet suppléante, MRC d'Arthabaska
M. Frédérick Michaud	directeur général, MRC d'Arthabaska
Mme Chantale Ramsay	directrice générale, Tingwick
M. Martin Boissonneault	association des résidents Trois-Lacs

Invités

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Six (6) représentants des deux (2) municipalités régionales de comté membres de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs sont présents. Il y a donc quorum. L'assemblée est ouverte à 13h28.

2025-09-0815
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
Et appuyé par M. Jocelyn Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-0816
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2025

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 8 avril 2025, tous d'un commun accord exemptent le président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin
Et appuyé par M. Pierre Auger

ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 8 avril 2025 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-0817
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2025

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 15 mai 2025, tous d'un commun accord exemptent le président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Côté
Et appuyé par M. Réal Fortin

ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2025 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CONTRÔLE DES ACCÈS ET GESTION DES DESCENTES PRIVÉES
RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE TENU LE 20 MAI 2025

Le 20 mai dernier, la Régie a tenu une deuxième rencontre sur les stations de lavage qui explorait les coûts associés aux différentes modalités choisies pour un système de contrôle. Cette rencontre a permis de souligner les contraintes particulières

connues par rapport aux zones inondables et à évaluer les limites d'un système automatisé.

ÉTAT D'AVANCEMENT – DIFFÉRENTES PHASES DU PROJET

Dans le dossier des stations de lavage, la Régie a reçu une soumission de la part d'Ozéro Solutions pour une station de décontamination de type clé-en-main. La régie s'est basée sur cette soumission pour cibler les besoins techniques en termes d'aménagement du terrain de sorte à répondre aux exigences du ministère de l'environnement pour une station de lavage qui répond aux normes.

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin a visité le terrain qui hébergera la station de lavage à Val-des-Sources avec MM Patrick Parenteau, directeur environnement à la Ville de Val-des-Sources et Maxime Tremblay, directeur des travaux publics. Une liste de travaux à compléter a été dressée afin d'être en mesure d'implanter la station de lavage au printemps 2026. M. Tremblay fera un suivi avec Mme Thibaudeau-Gosselin pour un estimé de coûts des travaux.

La régie déposera d'une demande de subvention pour la station de lavage qui permettra de financer le projet à 80% jusqu'à concurrence de 30 000\$. La répartition de coûts est à discuter.

À propos des barrières aux rampes de mise à l'eau la compagnie Ozéro Solutions a soumis une approche pour le contrôle des barrières qui n'a encore jamais été développée. C'est un système d'automatisation simplifié, qui n'implique pas de boucles de détection au sol, ce qui en fait une solution adaptée au contexte de zones inondables. Le système implique un contrôleur de codes uniques émis par connexion internet sans fil qui débarrera la barrière. Le loquet, contrôlé, par connexion internet sans fil, permettra aussi la fermeture automatique de la barrière pour éviter que celle-ci reste ouverte intentionnellement, ainsi que l'ouverture automatique ou à distance de la barrière en cas d'urgence ou de bris du système. Le système peut gérer une utilisation à la pièce ou l'utilisation de carte saisonnières. Ce système développé par Ozéro Solutions offre toutes les fonctionnalités d'un système automatisé, mais réduit à sa plus simple expression, ce qui fait qu'il serait beaucoup plus abordable. Ozéro Solutions a estimé un montant de base d'environ 22 000\$ en équipements pour l'ensemble des trois barrières, ce qui représente environ la moitié du montant projeté auparavant. D'autre part, puisque le système serait déployé pour la première fois, Ozéro Solutions est éligible à une subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le programme « primo-adoptants », de sorte qu'ils pourraient se faire financer 75% de leurs dépenses de recherche et développement et offrir à la régie, en contrepartie, la barrière au prix coûtant. La mise de fond du primo-adoptant (i.e. la RIRPTL) doit être versée en argent et correspondre à 20% des dépenses admissibles, soit environ 22 000 \$. C'est une opportunité que la régie doit saisir, car peu importe le système choisi, les projets d'implantation de barrières impliquent toujours de nombreux contretemps, de sorte que l'adoption d'un système déjà déployé sur un autre lac ne garantit pas l'absence de mesures adaptatives.

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin a mis à jour le sommaire des estimations de coûts pour les différentes étapes du projet présenté à la rencontre du 20 mai dernier. Les projections démontrent que la régie a trouvé des options économiques grâce aux revues comparatives et aux recherches de fournisseurs. La régie essaiera d'obtenir le plus de financement possible afin d'alléger les coûts.

M. Christian Côté soulève le questionnement concernant la garantie du produit en cas de faillite de la compagnie. Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin mentionne que le seul le contrôleur d'une valeur de 4 000 \$ deviendrait inopérant en cas de faillite et serait à remplacer.

M. Hugues Grimard ajoute qu'il sera important d'inclure des garanties en cas de faillite de la rédaction du protocole d'entente.

M. Hugues Grimard questionne le comité sur les coûts reliés à la préparation de terrain. Le montant projeté lui semble trop élevé. Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin indique que les montants associés à la préparation de terrain n'ont pas encore fait l'objet d'un estimé de coût de la part des travaux publics et qu'elle a utilisé des comparables provenant de la MRC de Témiscouata. M. Grimard ajoute qu'il est important de valider si une autorisation environnementale est nécessaire avant le début des travaux.

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin vérifiera donc si l'implantation d'une barrière est exemptée au niveau du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact⁶ sur l'environnement (REAFIE). Ozéro Solutions fera les plans et devis et les municipalités devront engager un ingénieur pour coordonner l'implantation des barrières si les travaux sont à un montant supérieur à 5 000 \$.

Mme Andréanne Ladouceur demande si le réseau sans fil sera suffisant pour la zone ? Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin acquiesce et ajoute qu'un amplificateur de réseau sera installé si nécessaire.

M. Réal Fortin se questionne sur le système de sécurité qui empêchera la barrière d'endommager un véhicule. Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin répond qu'il y aura des faisceaux lumineux à la barrière pour détecter lorsqu'il y a un obstacle.

M. Hugues Grimard demande l'opinion des représentants de la MRC d'Arthabaska concernant la répartition des coûts. Ont-ils l'intention d'implanter leur propre station de lavage ? M. Réal Fortin mentionne que l'implantation d'une station de lavage n'est pas prévue pour l'instant sur leur territoire. Cependant ils désirent partager les coûts de la station de lavage qui sera implantée à Val-des-Sources, proportionnellement à la richesse foncière de la municipalité.

M. Patrick Parenteau ajoute qu'il faudra également prévoir d'éventuels revenus générés par les achats à la station de lavage qui seront répartis suivant le même pourcentage.

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin questionne la municipalité de Wotton. Est-ce que celle-ci se considère comme visiteur sur le lac ou membre à part entière de la régie malgré le fait que la municipalité ne détient pas d'accès public au plan d'eau ? M. Jocelyn Dion souligne que la municipalité contribuera aux dépenses des barrières et de la station de lavage.

Un règlement municipal harmonisé sera appliqué dans les municipalités participantes afin d'encadrer le nettoyage des embarcations avant leur mise à l'eau. Le règlement est en cours de rédaction par Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin.

M. Pierre Auger propose de diviser les frais de préparation de terrain en quatre part égale afin de faciliter la gestion. Les membres du comité conviennent qu'il serait mieux que chaque municipalité défraie les coûts de préparation de leur terrain respectif selon les plans d'ingénierie, que les équipements soient mutualisés et que seuls les frais des équipements soient partagés selon l'entente prise.

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin a communiqué avec Virage Multimédia concernant la création d'un site internet. Une soumission a été reçue et le coût s'élève à environ 10 000 \$. D'autre part, une vidéo qui illustrerait la nouvelle procédure d'accès au lac fait l'objet d'une seconde offre de services d'un montant d'environ 5 000 \$. Dans le même ordre d'idée, la chargée de projet en communication et promotion à la MRC des Sources explore une autre option d'hébergement de sites transactionnels qui se nomme Modellium et qui pourrait être moins dispendieuse. Puisqu'il est souhaité de débiter ce projet à l'automne 2025, Mme Thibaudeau-Gosselin déposera un projet pour obtenir du financement du Fonds Eau et Résilience Climatique (FERC) de la MRC des Sources qui est actuellement en période d'appel à projet.

M. Hugues Grimard demande à la régie de produire un scénario de coûts plus précis pour que les municipalités puissent l'inclure comme dépenses pour 2026 dans leur budget respectif.

2025-09-0818

APPUI DE LA RIPTL À OZÉRO SOLUTION EN TANT QUE PRIMO-ADOPTANT AU PROJET DE GESTION DE L'ACCÈS INNOVANT POUR PLANS D'EAU

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide de présentation des demandes du programme Innovation – Volet 1 dans le cadre de l'appel de projets Primo-adoptants ;

CONSIDÉRANT que la RIRPTL accompagne les municipalités riveraines dans leur démarche de prévention de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes au lac Les Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, la Ville de Val-des-Sources, les municipalités de Wotton, de Tingwick et de Saint-Rémi-de-Tingwick ont délégués à la RIRPTL les tâches liées à l'implantation d'infrastructures assurant la prévention de l'introduction des espèces exotiques envahissantes aux rampes de mise à l'eau publiques du lac Les Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT que la RIRPTL collabore avec l'entreprise Ozéro Solutions à la recherche de solutions innovantes et adaptées aux conditions environnementales et socio-économiques du lac et de la région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
Et appuyé par M. Christian Côté

ET RÉSOLU,

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la RIRPTL s'engage à participer comme primo-adoptant et partenaire du projet Gestion de l'accès innovant pour plans d'eau porté par Ozéro Solutions ;
- Le conseil accepte d'offrir une contribution financière de 22 000 \$ dédié à la réalisation du projet ;
- Le conseil met à la disposition d'Ozéro Solutions les rampes de mise à l'eau municipales de Val-des-Sources, Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick afin de permettre l'implantation *in situ* et l'essai des infrastructures visées par le projet ;

- La chargée de projet ou tout autre employé nommé à la coordination de la RIRPTL est autorisé à participer au projet pour des tâches reliées à la coordination, l'accès au site, la collecte de données et la participation aux essais ;
- Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À la séance du conseil du 16 septembre 2025

2025-09-0819

DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA RIRPTL : GESTION DES STATIONS DE LAVAGE ET DES INFRASTRUCTURES DE CONTRÔLE D'ACCÈS AUX MISES À L'EAU MUNICIPALES AU LAC LES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que les municipalités riveraines du lac Les Trois-Lacs désirent entreprendre un projet de mise en place d'une station de lavage d'embarcations et souhaite financer son projet grâce à ce programme ;

CONSIDÉRANT que la RIRPTL accompagne les municipalités dans leur démarche de prévention de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes au lac Les Trois-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion

Et appuyé par Mme Andréanne Ladouceur

ET RÉSOLU,

Que la RIRPTL autorise Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL), à signer et à agir au nom de celle-ci à titre de représentant des municipalités riveraines dans le cadre du projet intitulé « Mise en place d'une station de lavage à Val-des-Sources » dans le cadre du programme Station de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉE À la séance du conseil du 16 septembre 2025

2025-09-0820

DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS 2023-2028

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que les municipalités riveraines du lac Les Trois-Lacs désirent entreprendre un projet de mise en place d'une station de lavage d'embarcations et souhaite financer son projet grâce à ce programme ;

CONSIDÉRANT que la RIRPTL accompagne les municipalités dans leur démarche de prévention de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes au lac Les Trois-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin
appuyé par M. Pierre Auger

ET RÉSOLU,

Que la RIRPTL autorise Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL), à signer et à agir au nom de celle-ci à titre de représentant des municipalités riveraines dans le cadre du projet intitulé « Mise en place d'une station de lavage à Val-des-Sources » dans le cadre du programme Station de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉE À la séance du conseil du 16 septembre 2025

2025-09-0821

DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU FONDS EAU ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) reconnaît avoir lu et pris connaissance du guide Modalités d'application au Fonds Eau et Résilience Climatique (FERC) de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les municipalités riveraines au lac Les Trois-Lacs (Val-des-Sources, Wotton, Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick) désirent entreprendre un projet de mise en place d'une station de lavage d'embarcations et de barrières d'accès aux rampes municipales ;

CONSIDÉRANT que la RIRPTL accompagne les municipalités dans leur démarche de prévention de l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes au lac Les Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT que la création d'un site internet à l'intention des usagers du lac a été recommandé comme outil de sensibilisation pour permettre l'adhésion de la population au projet et une meilleure compréhension des modifications réglementaires à venir ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
appuyé par M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

Que la RIRPTL autorise Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL), à

signer et à agir au nom de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) dans le cadre du projet intitulé « Sensibilisation des usagers des stations de lavage au lac Les Trois-Lacs » dans le cadre du Fonds Eau et Résilience Climatique de la MRC des Sources.

ADOPTÉE À la séance du conseil du 16 septembre 2025

2025-09-0822

BUDGET 2026 DE LA RIRPTL

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs est en vigueur depuis le 16 juin 2007;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 602 et suivants du code municipal la Régie doit dresser un budget pour chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT que le budget 2026 et l'utilisation du surplus de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs ont été présentés aux municipalités régionales de comté membres de la Régie pour adoption;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires totales de la Régie pour l'année 2026 s'élèvent au montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatorze dollars (295 314 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin

Et appuyé par M. Pierre Auger

ET RÉSOLU,

QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses 2026 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soient et sont approuvées au montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatorze dollars (295 314 \$);

QUE l'utilisation des surplus soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS, 8 JUIN 2025

Une séance d'information sur les activités de lutte au myriophylle a été animé par Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin pendant l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'association des résidents des Trois-Lacs (ARTL) qui se tenait le 8 juin dernier. Les travaux de lutte au myriophylle étant devenus routinier, cette séance d'information suscite désormais peu de commentaires de la part des participants à l'AGA. M. Hugues Grimard était également présent pour parler des développements concernant les stations de lavage. La réaction favorable des membres de l'ARTL présentas à la rencontre dénote de l'acceptabilité sociale désormais acquise du projet. Finalement, l'ARTL a invité un officier de la Sûreté du Québec pour discuter de la sécurité nautique. Ce dernier sujet a fait l'objet de vives réactions, de sorte qu'il est à prévoir que ce sujet sera abordé davantage dans les prochaines années. À ce sujet, la régie accompagnera l'ARTL cet automne dans le cadre d'un dépôt de projet au Fonds Écopulsion.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE BÂCHAGE

Le 3 septembre dernier fut la dernière journée des travaux de bâchage du myriophylle pour la saison 2025. Au total, 124 toiles ont été installées sur une superficie d'environ 6 000 m² d'herbier bâché. Un seul herbier a été ciblé, ce dernier étant situé dans le canal entre le premier et le deuxième lac. En termes d'effort de bâchage, cela représente 11 jours de terrain à quatre plongeurs et deux bénévoles, donc 470 en temps rétribué pour l'installation et le retrait des toiles, et huit jours de terrain avec cinq à sept bénévoles par jour pour le nettoyage et l'entreposage du matériel à la sortie de l'eau.

Plusieurs des toiles installées complétaient leur troisième été sous l'eau et plus de 40 toiles ont été jetées car elles étaient trop endommagées. Il a été estimé que les toiles de fibre de verre aient une durée de vie de 3 à 5 ans, de sorte que la régie songe à investir dans l'achat d'un autre modèle de toiles en PVC qui a été testé pendant la saison 2024 et 2025 et qui est beaucoup plus résistant. Le système de nettoyage des toiles sera également repensé car celui-ci prend beaucoup de temps et d'énergie de la part des bénévoles. Aussi, une rencontre est planifiée avec le ministère de la Faune le 17 septembre prochain pour discuter de l'orientations du ministère pour les prochaines années par rapport à la gestion du myriophylle, afin de savoir à quoi s'attendre à partir de 2027 alors qu'il faudra renouveler les autorisations environnementales. Les autorisations actuellement détenues par la régie seront encore valides pour l'année 2026.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX D'ARRACHAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS

Les travaux d'arrachage manuel des herbiers ont eu lieu de la semaine du 6 juillet jusqu'à la semaine du 6 septembre, incluant un mois sans activités en juillet et en août. Ceci correspond à quatre semaines d'arrachage effectuées à quatre plongeurs, pour un total de 560 heures travaillées. 2433 kg de myriophylle ont été retirés sur une superficie de 32 000 m² d'herbier. Incluant toutes les activités de lutte au myriophylle à épis, l'embarcation de la régie a été en opération sur le lac pendant 26 jours au total.

SUIVI DES HERBIERS ET PLANIFICATION DES TRAVAUX 2026

La caractérisation des herbiers du lac sera réalisée les 17 et 18 septembre prochain par la compagnie FYTO.

M. Jocelyn Dion demande si le myriophylle à épis a progressé sur le premier lac et Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin répond à la question en poursuivant ;

Globalement, le niveau d'eau était exceptionnellement bas dans le lac en 2025, avec très peu de précipitations, ce qui a favorisé la croissance des herbiers. D'une part l'eau était claire car il y a eu peu de brassage de sédiments causé par les précipitations, et elle est demeurée chaude sur une longue période. Il est difficile de prévoir quel impact ces températures ont sur la distribution du myriophylle tant que les résultats de la caractérisation ne seront pas reçus. Dans l'ensemble, une progression n'a pas été observée dans le troisième lac. Cependant, une progression majeure des herbiers a été observée dans le premier lac et le deuxième lac. Cependant les interventions de lutte ont été circonscrites au deuxième lac. Un suivi cartographique de la progression des herbiers sera communiqué pendant la saison hivernale lorsque les résultats de la caractérisation seront reçus.

SUBVENTION EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – TACAF

Pour une autre année, la régie a reçu une subvention d'environ 5 000\$ pour l'embauche d'une stagiaire pour compléter l'équipe de plongeurs de FYTO. Cependant, cette année la stagiaire a complété seulement quatre semaines en plongée, de sorte que la régie l'a employée pour faire de la rédaction pendant les quatre autres semaines de son mandat. Ainsi, elle a entamé la rédaction d'articles pour le site internet de la Régie.

PROGRAMMES DE SUBVENTION 2025-2026 **PROGRAMME ÉCOACTION DU CANADA (ECCC), VOLETS 1-2**

Au printemps 2025 la régie avait déposé deux demandes de subvention au programme fédéral Éco-Action, soit une demande pour une aide financière visant le contrôle du myriophylle à épis, et une demande pour un projet d'accompagnement et sensibilisation autour des bandes riveraines et zones inondables. Les deux projets ont été refusés.

Lorsque la nouvelle cartographie des zones inondables sera publiée, la régie déposera une nouvelle demande de subvention pour son projet de sensibilisation aux bandes riveraines et aux zones inondables. Ce projet permettra d'offrir un accompagnement aux riverains lorsque le nouveau cadre réglementaire encadrant les activités en milieux humides et hydriques sera mis en place, en janvier 2026.

FERC PRINTEMPS 2026

La régie déposera une demande au Fonds Eau et Résilience Climatique (FERC) pour la création du site internet de la RIRPTL. Si le Fonds est reconduit en 2026, la régie déposera de nouveau pour le projet de sensibilisation aux bandes riveraines.

QUALITÉ DE L'EAU **PROJET SPÉCIAL RSVL : OXYGÈNE DISSOUT**

Le ministère de l'environnement a inscrit la RIRPTL à un projet spécial de mesure de l'oxygène dissout dans le lac en 2025. L'analyse sur le terrain est actuellement complétée mais les résultats n'ont pas encore été analysés. Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin annoncera les résultats et les recommandations du ministère en décembre prochain.

PROJET DE SENSIBILISATION **HERBIER DES PLANTES AQUATIQUES DU TROIS-LACS (FERC)**

Des outils de sensibilisations que l'ARTL et la RIRPTL ont créé en 2024 seront distribués au kiosque tenu par la RIRPTL lors de l'événement « Bénévoles de nature » qui se tiendra chez Cascades à Kingsey Falls le 18 septembre 2025 afin de recruter des bénévoles pour les activités de la régie.

INSCRIPTION DU PROJET DYNAM'EAU AUX ORGANISMES DE CULTURE SCIENTIFIQUE DANS LES ÉCOLES

L'inscription de la régie à la liste des organismes de culture scientifique du ministère de l'éducation a été refusée car celle-ci n'a pas de site internet. Lorsque le site de la régie sera construit, une seconde inscription au programme pourra être complétée.

Il s'agit d'un programme servant à financer des projets de culture scientifique offerts aux élèves du primaire et du secondaire.

ANIMATION POUR LE JOUR DE LA TERRE À TINGWICK (ACTION ENVIRONNEMENT TINGWICK)

Action-Environnement Tingwick a mandaté la régie afin d'offrir une conférence sur le thème de l'histoire et de la gestion environnementale des Trois-Lacs dans le cadre du jour de la terre le 30 avril dernier. Il y a eu une vingtaine de participants dont la moitié était nouveaux pour l'organisme.

STATION DE LAVAGE MOBILE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK ÉTÉ 2025 (OZÉRO SOLUTIONS)

L'organisme Le Rappel est venu opérer une station de lavage mobile à la rampe de mise à l'eau publique de Saint-Rémi-de-Tingwick le 15 août dernier. L'activité qui était initialement prévue le 15 juillet a dû être reportée étant donné les risques d'orage. Une dizaine de bateaux ont été nettoyés et plusieurs citoyens ont été sensibilisés grâce à cette initiative.

PROJET « SURVOL BENTHOS » AVEC L'ÉCOLE L'ESCALE (G3E ET COPERNIC)

Au mois de mai dernier, Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin a offert un atelier sur la dynamique des lacs aux élèves de secondaire 4 issus du programme de sciences de l'école l'Escale. Cet atelier marquait l'introduction du programme « Survol benthos » chapeauté par l'organisme de science citoyenne G3E et l'organisme de bassin versant COPERNIC. Dans le cadre de ce projet, les élèves de l'école l'Escale échantillonneront un cours d'eau ainsi que la rivière Nicolet pour comparer la diversité de petits organismes microscopiques appelés benthos, qui donne un indice sur la qualité de l'eau. Le projet va être échelonné sur trois ans.

2025-09-0823

ADMINISTRATION ET FINANCES
APPROPRIATION DE SURPLUS

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour 2026 ont été adoptées au montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatorze dollars (295 314\$);

CONSIDÉRANT qu'avec ce calcul, il y a un manque à gagner et que pour équilibrer le budget, les membres du conseil d'administration désirent affecter un montant du surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont convenu de réserver un montant de quarante-deux mille huit cent vingt-trois (42 823 \$), des surplus accumulés non affectés, pour la réalisation des projets suivants :

Quarante-deux mille huit cent vingt-trois (42 823 \$) pour les espèces exotiques envahissantes

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
Et appuyé par M. Réal Fortin

QUE le conseil de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs s'approprie la somme de quarante-deux mille huit cent vingt-trois dollars (42 823 \$) à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2025 afin d'équilibrer le budget 2026.

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-0824

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion
Et appuyé par M. Réal Fortin

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 août 2025 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-0825

LISTE DES CHÈQUES AU 31 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le greffier-trésorier est autorisé à les payer :

Du 1^{er} avril au 31 août 2025 : numéros 202500007 à 202500020 au montant de quatre-vingt mille quatre-vingt-cinq dollars et dix-neuf sous (80 085,19 \$) selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil;

Il est proposé par M. Jocelyn Dion
Et appuyé par M. Réal Fortin

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-0826

SERVICES JURIDIQUES POUR 2026 – FIRME THERRIEN COUTURE JOLICOEUR

CONSIDÉRANT que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) une offre de services professionnels pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux besoins de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
Et appuyé par M. Christian Côté

ET RÉSOLU,

QUE la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture JoliCœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité.

2025-09-0827

UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS DE LA RIRPTL

CONSIDÉRANT que l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Auger
appuyé par Mme Andréanne Ladouceur

ET RÉSOLU,

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- D'informer le ministère de la Langue française que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs utilise exclusivement le français dans toutes ses communications ;
- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française ;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la MRC des Sources et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À la séance du conseil d'administration du 16 septembre 2025

VARIA

Mme Andréanne Ladouceur demande si le site internet servira uniquement à la gestion des stations de lavage et des barrières ? Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin mentionne que le site internet servira également à diffuser de l'information et des outils de sensibilisation produit par la régie.

2025-09-0828

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian Côté propose la levée de l'assemblée à 14h48.

Adoptée à l'unanimité.

M. Hugues Grimard
Président

M. Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier